

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 13/12/2013

Réception par le Prefet : 13/12/2013

Publication : 19/12/2013



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2013-11-2-3

Séance du jeudi 12 décembre 2013

### **CONTRAT DE TERRITOIRE DE VIE COLMAR, FECHT ET RIED 2010-2013 PROJET CULTUREL ET TOURISTIQUE DE LA STATION DES TROIS-EPIS**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2010-3-5-2 du Conseil Général du 5 novembre 2010 approuvant notamment le Contrat de Territoire de Vie de Colmar, Fecht et Ried,
- VU la délibération n° CG-2011-5-5-3 du Conseil Général du 7 décembre 2011 relative à la révision à mi-parcours des Contrats de Territoire de Vie,
- VU la délibération n° CG-2012-6-2-1 du 6 décembre 2012 relative aux interventions du Département en faveur du tourisme,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- attribue une subvention de 100 000 €, représentant 20 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 500 000 €, au SIVOM des Trois-Epis pour le projet culturel et touristique de la station des Trois-Epis ;
- décide de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 204142, programme F241 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 12 DÉCEMBRE 2013

Contrats de Territoires de Vie Colmar, Fecht et Ried  
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00015	<b>SIVOM DES TROIS EPIS</b> Projet touristique et culturel de la station des Trois Epis Montant du projet : 500 000,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 149 275,00 €	500 000,00	20%	100 000,00
			Total	100 000,00